

RÉFLEXIONS SUR LA PHASE IV DE LA PROMENADE SAMUEL DE CHAMPLAIN

QUÉBEC - CANADA



MICHEL BEAULIEU, BIOLOGISTE

SOCIÉTÉ DES GENS DE BAIGNADE

QUÉBEC

SOCIÉTÉ DES GENS DE BAIGNADE

La Société des gens de baignade est un regroupement de citoyens et d'experts fondé en 1996 pour favoriser l'accès, l'usage et la jouissance du fleuve et promouvoir la mise en place d'aménagements riverains destinés au plus grand nombre.

<http://www.gensdebaignade.org/>

La Société des gens de baignade a entre autres élaboré le projet de bain portuaire au bassin Louise et conseillé le Port de Québec tout au long de sa réalisation.



Le Port de Québec et la Société des gens de baignade : une collaboration exemplaire.

RÉFLEXIONS SUR LA PHASE IV DE LA PROMENADE SAMUEL DE CHAMPLAIN

SOCIÉTÉ DES GENS DE BAINNADE

La Promenade Samuel de Champlain s'échelonne du Pont de Québec à la côte Gilmour sur une distance de 6,8 km. Elle a été réalisée en trois Phases distinctes, la première complétée en 2008 et la dernière, quinze ans plus tard, en 2023, au coût total de presque 300 millions de dollars (CAN).

Il s'agit d'une infrastructure surélevée reposant sur un enrochement massif, dominant le fleuve mais n'y donnant pratiquement jamais accès. Sur 6.8 kilomètres, on ne compte guère que trois accès au fleuve Saint-Laurent : le petit escalier près du quai des Cageux (Phase I), celui, aux marches cyclopéennes, près de la piscine aménagée lors de la Phase III et le sentier au fond du parc de la station de la Voile, près de la Marina.



Bien que le tout ait été célébré par ses concepteurs et commanditaires comme étant une oeuvre permettant de « redonner le fleuve au Québécois », en réalité il n'en est rien. Ce qui a été redonné aux citoyens, c'est la vue sur le fleuve, non pas l'accès au fleuve Saint-Laurent. *Surélévation*, enrochements gigantesques et plantations-obstacles, absence de rampes et d'escaliers, piscine péri-fluviale, partout la Promenade semble avoir été conçue pour empêcher les contacts avec le fleuve et ses usages, que ce soit la baignade, la pêche, le nautisme en général ou autres plaisirs de l'eau.

Un concept empêchant l'accès au Saint-Laurent

Le concept d'aménagement de la Phase I de la Promenade (du pont Pierre-Laporte à la côte de l'Église à Sillery) a été élaborée au début des années 2000. Il fit l'objet en 2005 d'une commission d'enquête et d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE).

Le BAPE recommanda des aménagements permettant de reprendre contact avec le fleuve mais, comme le résume un article du journal [Huffpost](#) publié subséquemment, « *les gens obtinrent principalement l'accès à des vagues créées métaphoriquement sur le sol herbagé.* »

La Phase 3 de la Promenade (Côte de l'Église à Sillery), élaborée autour de 2011-2012, fut également soumise au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE), lequel présenta son rapport en mars 2013.

Dans une section intitulée « *L'adéquation du projet avec le retour au fleuve* » du rapport du Bureau d'audiences publiques, il est écrit :

« À la lumière des choix d'aménagement qui ont été faits par la CCNQ, la commission d'enquête s'interroge sur l'allocation optimale des ressources: est-ce que les investissements consentis répondent efficacement à l'objectif fondamental du projet, soit de « Redonner le fleuve aux Québécois »? [...] Il faudrait réallouer le budget du projet de la Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain en accordant la priorité aux usages favorisant l'accessibilité physique au fleuve.»

Dans sa conclusion, le rapport du BAPE précisait le consensus atteint :

« Un consensus se dégage parmi les participants qui réclament des aménagements plus simples, plus naturels et moins coûteux. »

La Phase III se réalisa sans tenir compte de ces recommandations du BAPE.

Les trois premières phases de la Promenade ayant échoué à « *Redonner le fleuve aux Québécois* », l'aménagement de la Phase IV doit impérativement en faire sa raison d'être.

D'une part, parce que des changements majeurs se sont produits dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec depuis 2012. Ces derniers rendent caduque la prémisse adoptée par les concepteurs des trois phases précédentes à l'effet que l'eau du fleuve serait à jamais dans un état tel que l'aménagement réalisé devait autant que possible prévenir tout contact de la population avec elle.

D'autre part, parce que le milieu dans lequel cette Phase IV sera déployée se prête à merveille à ce contact, voire l'exige.

Déclaration au Conseil de Ville : Maire de Québec Régis Labeaume (2015)

« On peut admirer le fleuve avec la Promenade Samuel de Champlain, la future place des Canotiers. Mais le fleuve, est-ce qu'on en jouit ? La réponse est non. »

Régis Labeaume, Maire de Québec, 18 décembre 2015

Un traumatisme

À la fin des années 1960, 44 plages existaient dans la région de Québec le long du fleuve Saint-Laurent. La plus connue et fréquentée était celle de l'Anse au Foulon, là où a été réalisée la Phase III : depuis 1927, des milliers de baigneurs s'y rendaient chaque été.



En même temps, tout allait à l'égout puis ensuite dans les cours d'eau. Au début des années 1980, 98% de la population québécoise raccordée à un réseau d'égout rejetait directement et sans traitement ses eaux usées dans les cours d'eau, le tout aboutissant ultimement dans le fleuve.

En juin 1968, le ministère de la Santé du Québec publia un avis de fermeture de la plage de l'Anse au Foulon pour cause de pollution de l'eau, avis de fermeture qui fut étendu à toutes les autres plages. Par endroits et par moments, on mesurait jusqu'à 26 000 unités de coliformes fécaux formant colonie (UFC) par 100 millilitres d'eau à la plage du Foulon (UFC/100ml). La norme actuelle de baignade est de moins de 200 UFC/100 ml. On ne se baignera plus dans le fleuve. Un traumatisme.

Les concepteurs de la Promenade Samuel de Champlain, tant au début des années 2000 qu'en 2012, ont intégré ce traumatisme, présumant la situation irrémédiable et s'assurant qu'il n'y aurait pas de contact entre la population et l'eau du fleuve.

Un effort d'assainissement exceptionnel

Le programme d'assainissement des eaux du Gouvernement du Québec lancé en 1978 a permis la construction de plus de 800 stations d'épuration. La Ville de Québec en a alors construit deux, pourvues d'un système de désinfection aux rayons ultraviolets (destruction de 99,5% des coliformes fécaux). Toutefois, lors de grandes précipitations, elles ne suffisaient pas à la tâche, les eaux usées continuant alors à être déversées dans les eaux de surface.

Construction du bassin de rétention de l'Anse au Foulon.



Depuis le début des années 2000, dix-neuf bassins de rétention permettent d'accumuler ces eaux usées et, une fois la pluie terminée, de les réacheminer vers les usines de traitement construites sur le territoire de la Ville.

De plus, en 2009 la Ville a mis sur pied un groupe de travail interservices sur la qualité de l'eau des plages, son mandat étant de trouver les sources de contamination résiduelles et de les éliminer.

Les rapports produits par la Ville indiquent que le nombre d'heures de surverses par temps sec est passé de 1 650 en 2011 à seulement 139 en 2014, une diminution de 92%.

Ce n'est pas seulement le nombre de surverses qui a diminué mais également la charge de contamination attribuable à chacune de ces surverses, tel que cela apparaît dans le tableau 1, qui provient du Rapport annuel 2019 de la Ville de Québec et qui porte le titre : « *Qualité de l'eau des plages, du fleuve et des embouchures de rivières.* »

Tableau 1

**Exutoires pluviaux se déversant dans le fleuve
Répartition des cotes de l'été 2019 et comparaison avec 2010**

E. coli (UFC/100 ml)	Fleuve Saint-Laurent Exutoires pluviaux en temps sec ¹ Comparaison 2010 et 2019	
	2010	2019
Plage de contamination		
0 à 400*	36 %	74 %
401 à 1 000	16 %	8 %
>1 000	48 %	18 %
>100 000	11 %	0 %

¹ Scénario temps sec « 2 mm/48 h ».

*La valeur de 400 UFC/100 ml correspond à la norme de rejet en *E. coli* du règlement municipal sur les rejets dans les égouts pluviaux (R.A.V.Q. 1124).

Toutes ces interventions expliquent l'amélioration spectaculaire de la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent dans la grande région de Québec. Amélioration qui permet maintenant le retour de la baignade et autres plaisirs de l'eau.

Le retour de la baignade au fleuve

Au moment où s'est fait la conception des Phases I, II et III de la Promenade Samuel de Champlain, la baignade dans le fleuve à la hauteur de Québec était partout interdite et rien ne semblait vouloir indiquer que cette situation allait changer.

Pourtant, dès 2016, du fait de l'amélioration draconienne de la qualité de l'eau du fleuve, la baignade dûment sanctionnée par les autorités a repris à la [Baie de Beauport](#), exactement là où commence, à l'ouest, la future Promenade. La baignade s'y déroule maintenant de façon ininterrompue depuis 8 ans. On se baigne environ 70% du temps, les surverses polluant les eaux lors de fortes précipitations le reste du temps. La construction

de bassins de rétention permettrait d'augmenter le nombre de jours où la baignade serait permise. La Ville prévoit de les construire.



Le 1er juillet 2022, le [Port de Québec](#) et la [Société des gens de Baignade](#) inauguraient conjointement le premier bain portuaire d'Amérique du Nord – l'[Oasis](#) – au bassin Louise, dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, sous les murs du Vieux-Québec.



L'installation comprend deux zones : des corridors de nage d'un côté et des activités de détente de l'autre. Les deux permettent de se baigner directement dans les eaux du fleuve. Durant la saison inaugurale, l'eau échantillonnée et testée s'est avérée excellente pour la baignade...100% du temps !

Partout ailleurs le long des rives du fleuve, les tests effectués par la Ville de Québec démontrent que la qualité de l'eau s'améliore. La poursuite des interventions d'assainissement laisse penser qu'à terme, les eaux du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec redeviendront partout propres aux différents plaisirs de l'eau dont la baignade.

Penser qu'en 2024, l'aménagement d'une Phase IV puisse faire fi de la baignade, donc de l'accès réel au fleuve, serait d'autant plus incompréhensible que la population se baigne déjà depuis huit ans précisément dans ce secteur du fleuve, à la baie de Beauport !

Retour du bar rayé



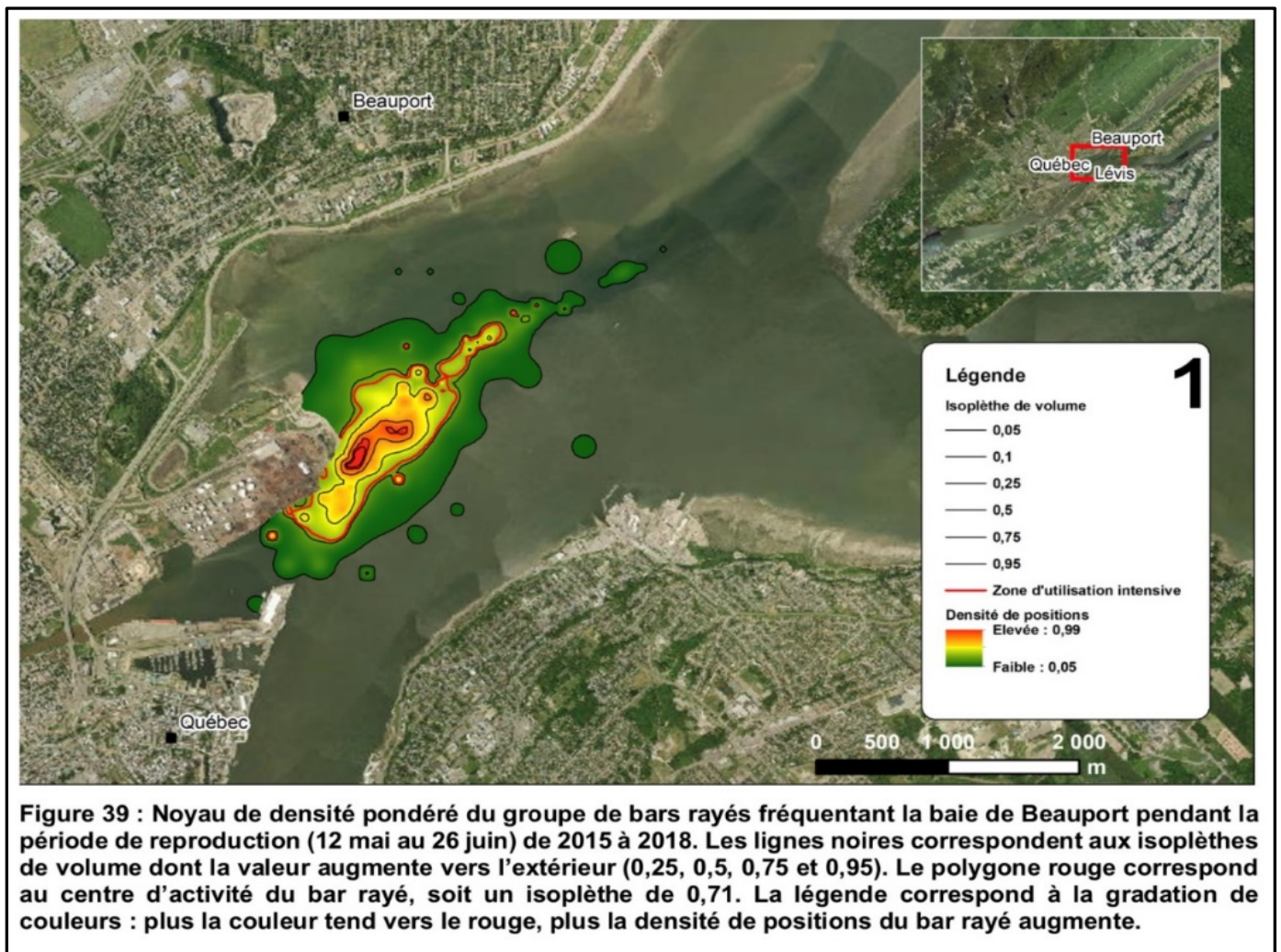
Le bar rayé est un poisson anadrome typique des estuaires et des côtes de l'Est de l'Amérique du Nord. Sa combativité et la qualité de sa chair en font un favori des pêcheurs récréatifs.

Le Saint-Laurent et la région de Québec étaient hôtes d'une population importante de bars rayés et d'une pêche sportive correspondante jusque dans les années 1960. Le dernier bar rayé du Saint-Laurent a été pêché en 1968.

En 2002, un programme de réintroduction, [l'Opération Renaissance](#), a été mis en place à l'initiative de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), en collaboration avec ses partenaires, dans le but de rétablir une pêche sportive de cette espèce. Un total de 14 600 bars rayés et 34,5 millions de larves ont été introduits dans le fleuve. Ils proviennent de transferts d'individus prélevés dans une autre population, celle du sud du golfe Saint-Laurent. L'opération fut couronnée de succès, si bien qu'on envisage maintenant de rétablir la pêche sportive de cette espèce.

Ce n'est qu'en 2014 que l'on a commencé à soupçonner que l'une des frayères de l'actuelle population de bars rayés, possiblement la plus importante, pouvait se trouver dans la Baie de Beauport. Des travaux subséquents ont permis de confirmer cette hypothèse et de localiser la frayère avec une précision rarement atteinte, soit à la limite du territoire portuaire de Québec.

La population de bars rayés a été suivie en période de reproduction dans ce secteur. Tel que le montre la figure ci-dessous, le constat a été établi qu'une petite zone située à l'extrémité du territoire portuaire est fortement utilisée par ce poisson et correspond en fait au cœur du domaine vital de cette espèce pour notre segment du fleuve.



En 2019, Pêches et Océans Canada a souligné dans un rapport que ce milieu est unique. Situé à la confluence de l'estuaire de la rivière Saint-Charles et la partie amont de l'Île d'Orléans, les grandes marées y sont suffisantes pour garder les œufs en suspension et leur assurer une oxygénation ainsi qu'une température adéquate au moment de la fraie.



Phoque dévorant un bar rayé non loin du bassin Louise extérieur (2024).
Photo: Sami Jai Wagner-Beaulieu

Tout récemment, des observations automnales et hivernales à partir du bassin Louise extérieur et de la baie de Beauport ont permis d'établir qu'un ou plusieurs [phoques](#) se tiennent dans ce secteur et se nourrissent de bars rayés.

Il semble donc qu'une population adulte de bars rayés fréquentent maintenant ce secteur.

Le bar rayé se pêche [à partir de la rive](#). L'aménagement de la Phase IV de la Promenade doit permettre aux pêcheurs sportifs d'accéder aux berges du fleuve afin de s'adonner à cette activité depuis de futurs quais ainsi qu'à partir de la plage. ([Réf.](#))



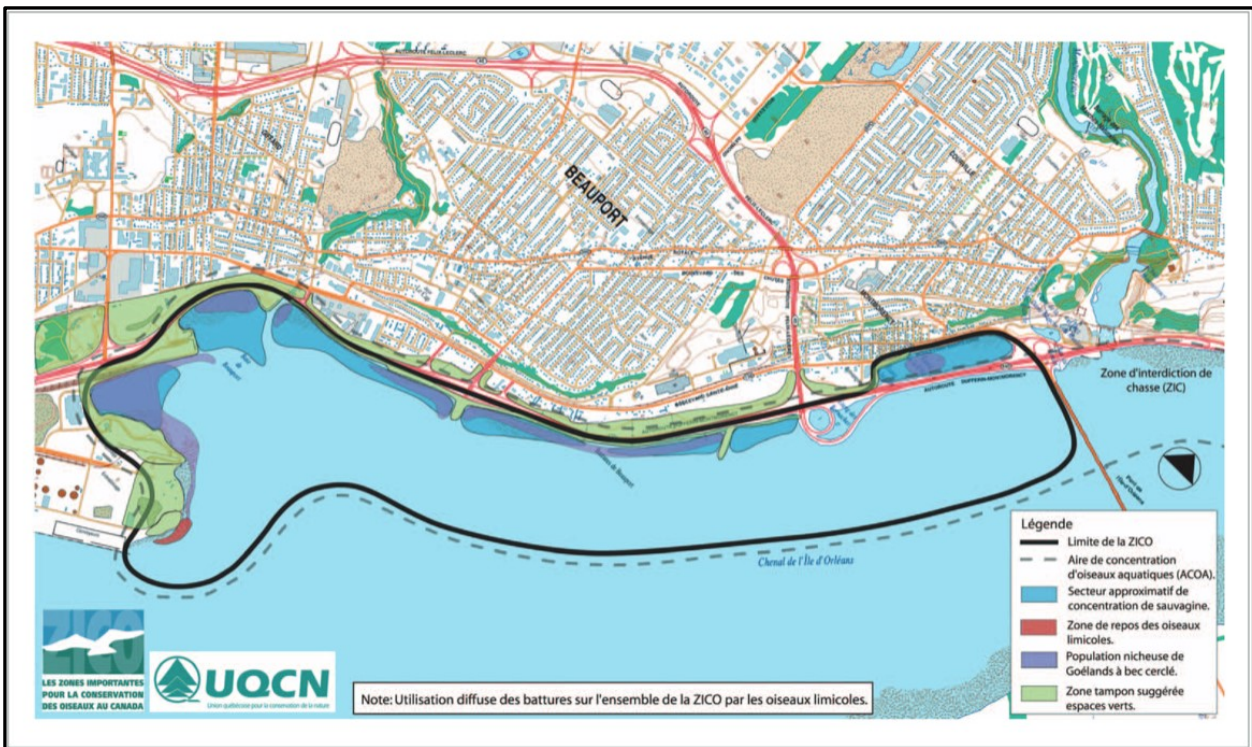
Pêche au bar rayé a Carleton-sur-Mer

Photo : Dany Vachon

Un milieu hors du commun

La baignade et la présence du bar rayé ne sont pas les seuls éléments rendant le secteur de Beauport exceptionnel. D'une superficie de 36,13 km², cette aire inclut une section aquatique ainsi qu'une section terrestre, cette dernière pouvant se voir inondée lors de grandes marées.

Les battures s'étendant de la baie de Beauport à la rivière Beauport constituent l'une des rares [Zones importantes pour la conservation des oiseaux](#) (ZICO) en milieu urbain au Canada. Depuis 1993, cette aire jouit d'un statut d'habitat faunique sur les terres publiques, ce qui interdit toute activité susceptible de modifier les caractéristiques de l'habitat en question.



La ZICO des battures de Beauport est considérée d'importance mondiale en raison des effectifs d'espèces d'oiseaux tels la grande Oie des neiges et le canard noir, qui atteignent le seuil de 1 % de la population mondiale lors de leur passage. En effet, le site accueille respectivement jusqu'à 2 % et 1 % des populations mondiales de ces espèces.

L'endroit revêt en outre une importance continentale pour les rassemblements d'oiseaux de rivage, notamment le bécasseau semipalmé. L'aménagement de la Phase IV devra donc tenir compte de l'importance du lieu pour la faune ailée et faciliter les activités d'observation des ornithologues actuels et futurs.



Rivières et plage à intégrer

Accolées au Cap Diamant, les Phases I, II et III de la Promenade ont été réalisées dans un milieu exempt de rivières. Ce ne sera pas le cas pour la Phase IV, traversée par trois rivières distinctes, chacune d'entre elles ayant fait l'objet d'aménagements exhaustifs et étant l'objet d'une fréquentation assidue



À l'extrême ouest se trouve la [rivière Saint-Charles](#), soit le principal cours d'eau traversant la ville de Québec. Depuis les montagnes Laurentides jusqu'au fleuve, il est possible d'y cheminer pendant 32 kilomètres. La section urbaine parcourant les quatre derniers kilomètres a été naturalisée pour 2008, année du 400^e anniversaire de la Ville de Québec.



L'embouchure de la [rivière Beauport](#) se trouve à l'extrémité Est de la « *Zone importante pour la conservation des oiseaux.* » (ZICO).

Un sentier pédestre borde la rivière sur une distance de quatre kilomètres. À l'embouchure de la rivière, un panorama exceptionnel sur les battures du fleuve Saint-Laurent favorise l'observation d'oiseaux marins.



À l'Est se trouve la rivière [Montmorency](#) et sa chute spectaculaire. Cette dernière, d'une hauteur de 83 mètres, est située à l'embouchure de la rivière [Montmorency](#) qui se jette dans le fleuve. Les berges sont aménagées de façon à ce que les visiteurs puissent approcher la chute, tant par le haut que par le bas. Le site, un incontournable, est visité par des dizaines de milliers de personnes à chaque année.

Ces trois rivières, dont les berges sont aménagées pour permettre la plupart du temps un accès public direct à l'eau, se déversent dans le fleuve. L'estuaire des deux dernières coupent (rivière Beauport) ou terminent (rivière Montmorency) les aménagements projetés de la Phase 4 de la Promenade.

De plus, à l'extrême ouest de la Phase IV, du côté sud du bras du fleuve qui s'avance dans la baie de Beauport le long de la future Promenade, se trouve la plage de la baie de Beauport.

La [baie de Beauport](#) a été réaménagée en vaste parc de loisirs à l'occasion du 400^e anniversaire de la Ville de Québec en 2008. En plus d'une grande plage fluviale, on y trouve un service de location et de mise à l'eau de catamarans, dériveurs, canots, kayaks, planches à voile, etc. Des milliers de personnes fréquentent l'endroit en été.



**À Québec, le fleuve n'est pas surtout un simple panorama
mais aussi un outil de développement économique et social.**

Les aménagements de la Phase IV devront être conçus de façon à s'intégrer dans ce qui existe déjà, rivières et plage, assurant une osmose entre tous ces éléments clés du milieu.

Conclusion

Si les trois Phases ouest de la Promenade Samuel de Champlain ont redonné à la population une vue sur le fleuve, elles ont échoué à redonner aux citoyens l'accès au fleuve Saint-Laurent et à ses multiples usages. Au contraire, les aménagements semblent avoir été conçus en grande partie dans le but d'empêcher le contact avec l'eau du fleuve et les usages qu'on pourrait en faire.

L'amélioration spectaculaire de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent, le retour de la baignade et du bar rayé à la hauteur de Québec – précisément là où se réalisera la Phase IV –, l'importance du secteur pour la faune ailée – jusqu'à 2% de la population mondiale de grandes Oies des neiges y font escale – et la présence dans ce secteur de trois rivières et d'une vaste plage, aménagées et assidûment fréquentées par la population, font en sorte que la Phase IV doit impérativement être conçue de façon à donner accès et usages de l'eau, bref à véritablement « *Redonner le fleuve aux Québécois.* »

Michel Beaulieu, biologiste

Société des gens de baignade

Le 24 janvier 2024.

SOCIÉTÉ DES GENS DE BAIGNADE

La Société des gens de baignade est un regroupement de citoyens et d'experts fondé en 1996 pour favoriser l'accès, l'usage et la jouissance du fleuve et promouvoir la mise en place d'aménagements riverains destinés au plus grand nombre.

<http://www.gensdebaignade.org/>